

Procès-verbal de la séance du Conseil général

Jeudi 28 septembre 2020 à 20h00
Salle des Sociétés

Sont présents :

Conseil général :

Farine-Brunner Sophie, Haldimann Romane, Galli Jérôme, Grange David, Girelli Nathanaël, Theurillat Aline, Känel Emilie, Maradan Raphaël

Absents : //

Excusé(e) s :

CC : Galli Céline, Boucard Michel, Verbeck Sébastien, Eddy Jeanneret

Excusé (e) s : //

Dick-Boucard Séverine

Le président, David Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue

1.Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 août 2020
3. Comptes 2019
4. Début de la nouvelle législature
5. Informations du Conseil communal
6. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 20 août 2020

D. Grange : Demande si quelqu'un souhaite la lecture du PV et a des questions. Il demande d'approuver le PV du 20 août 2020

Le procès-verbal de la séance du 20.08.2020 est accepté à l'unanimité des membres présents

3. Comptes 2019

D. Grange passe la parole à la rapporteuse de la commission financière.

Sophie Farine-Brunner: Les comptes 2019 ont été révisés et approuvés par Sorevor SA. La santé financière de la commune n'est pas au beau fixe. Il y a CHF 10'000.- de perte en plus que budgété.

Point qui fâche : les charges dues à la formation. Les chiffres sont différents entre ceux budgétés et ceux annoncés finalement.

Point positif : les revenus fiscaux plus élevés et les immeubles de la commune qui rapport CHF 98'000.-

A remarquer que la majorité des postes ne dépendent pas de la commune mais de l'Etat. Cependant la commission financière mentionne la bonne maîtrise des chapitres non dépendant de l'Etat de la part du Conseil communal.

Les comptes sont approuvés par la commission financière.

Aline Theurillat : pourquoi cette différence par élève dans le chapitre de la formation ?

Céline Galli : l'assainissement de prevoyance.ne qui ne devrait plus intervenir les années prochaines à fait gonfler les chiffres.

D.Grange : lecture de l'arrêté des comptes.

Arrêté approuvé à l'unanimité par le conseil général.

4. Début de la nouvelle législature

D. Grange veut savoir comment va se dérouler la fin de cette législature. Dans un mois, les élections communales, tacites, mais avec un nouveau Conseil général.

Suivant les discussions informelles durant la commission financière, le conseil général aurait le droit d'entrer en fonction à partir du délai référendaire, donc le 16 novembre.

Cependant, la nouvelle législature commence le 1^{er} janvier 2021.

La question essentielle est de savoir si le CC en place est en mesure de faire le budget 2021 ou est-ce la nouvelle législature qui doit prendre le relai pour le budget 2021 ?

Aline Theurillat : propose que la nouvelle équipe du Conseil général qui paraît bien motivée le fasse.

David Grange : mentionne que le CC fait le budget 2021 et non le Conseil général. De plus, les délais sont très courts. Et surtout, se pose la question de la marge de manœuvre du CC lors de l'établissement des budgets.

Romane Haldimann : le CC en place est le plus à même de faire les budgets 2021 et elle a toute confiance en eux.

Sophie Farine-Brunner : on peut faire confiance au CC actuel pour établir les budgets 2021. Il faut une bonne expérience pour tout maîtriser et ils l'ont.

David Grange : actuellement il n'y a que Philippe Raval annoncé au CC pour la prochaine législature.

Sophie Farine-Brunner : pose la question de savoir si la commune est sous tutelle, est-ce que le Conseil général reste en place ?

Emilie Känel : le CC actuel est au courant de ce qui se passe et est à même de faire le budget 2021.

Jérôme Galli : il est présomptueux de dire que l'on est capable de faire un budget sans expérience du passé.

Nathanaël Girelli : le CC actuel est le plus à même de faire les budgets.

David Grange : le budget doit être finalisé fin novembre pour être présenté début décembre et approuvé. Le conseil général actuel et le conseil communal actuel seront actifs jusqu'à la remise des comptes. Du coup, le délai de recours de l'élection du conseil général sera dépassé lors de la remise des budgets. Après cette séance, le conseil communal aura approuvé l'élection du conseil général et ainsi pourra avoir lieu la séance constitutive du conseil général.

Sophie Farine-Brunner : si les comptes sont remis fin novembre cela laisse au nouveau conseil général que 3 semaines avant les fêtes de Noël pour entrer en fonction.

David Grange : explique le déroulement avec le nouveau Conseil général qui se réunit. Les postulants au CC sont présents dans la salle. Le nouveau Conseil général, suite à son assemblée constitutive, élit son bureau et le doyen du Conseil général doit présider la séance. Ensuite le CC est élu par vote, cependant il ne semble pas nécessaire de voter selon chapitre 4, article 4.1 du règlement communal.

Jérôme Galli : il faut être sûre que l'on n'a pas besoin d'élire même si on a pas le nombre ? est-ce que l'on comprend bien l'article 4.1 ?

Aline Theurillat : elle résume et mentionne que le CC fait le budget, la commission l'examine, le Conseil général le vote, et ainsi cela met fin à la législature du conseil général actuel. Suite de quoi, la nouvelle législature élit son bureau et son CC.

Sophie Farine-Brunner : qui est-ce qui convoque ? le doyen ?

David Grange : le doyen en âge préside et fait la convocation.

Eddy Jeanneret : dans les précédentes législatures, la présidente du Conseil général avec l'administration avaient convoqué les membres car elle restait active au Conseil général.

David Grange : donc le doyen le plus âgé doit convoquer la nouvelle législature. Il demande que Séverine Dick-Boucard contrôle cette marche à suivre et contrôle qui est le doyen.

Michel Boucard : mentionne les dates-clés du budget 2020. Budget approuvé par le Conseil communal le 11.11.2019, présenté à la commission financière le 21.11.2019 et présenté au conseil général le 5.12.2019.

David Grange : veut regarder avec Séverine Dick-Boucard pour faire une marche à suivre pour la prochaine séance ainsi que prévenir qui est le doyen/ne.

5. Informations du Conseil communal

Sébastien Verbeck : il y a moins de trajets de transport du bus scolaire et trop de personne employée par rapport au temps de travail. Afin d'économiser de l'argent et de s'organiser plus efficacement, S.Verbeck a décidé de mettre un terme à la convention liant C.Laville à la commune. La fin de la convention prendra effet au 31 décembre 2020. Valérie Fragnière a dorénavant un contrat indéterminé afin que cela soit elle qui gère ce qu'elle fait aujourd'hui depuis 1 année ½.

Après recherche et confirmation, même si C.Laville est en arrêt maladie depuis un certain temps, il est légalement possible de se séparer d'elle.

Raphael Maradan : demande le pourcentage de travail de Christine ?

Sébastien Verbeck : Valérie a repris tout le pourcentage de Christine (20%) depuis déjà un certain temps. Valérie avait également besoin de savoir si elle pouvait avoir un contrat indéterminé.

David Grange : comment a-t-elle réagit ?

Sébastien Verbeck : comme on pouvait s'y attendre, elle a très mal réagi.

Sébastien mentionne également la démission de Fanny Stauffer de son poste d'administratrice. Plusieurs choses ont fait qu'elle a démissionné dont notamment beaucoup de stress, un pourcentage de travail trop bas par rapport à la charge de travail à effectuer. En comparaison par rapport aux charges de la commune (bâtiments, écoles, ...), les autres communes ont des administrateurs avec un total de travail de 130% minimum. Actuellement, 30% de temps de travail manque aux administratrices pour effectuer un travail de qualité et dans les temps. Fanny Stauffer, avant d'être en burn-out, a fait part de sa démission. Sa lettre doit faire réfléchir sur le prochain budget administration afin d'augmenter le temps de travail.

Actuellement, il y a un besoin de constance pour la commune afin de garder l'historique. Le choix d'augmenter le temps de travail et donc le budget pour 2021 est obligatoire. Le Conseil communal est attristé que Fanny Stauffer parte car elle est très compétente, pro-active et a épaulé le Conseil communal dans beaucoup de dossiers. Officiellement Fanny termine le 30 novembre mais en déduction de ses vacances restantes et des heures supplémentaires, elle sera déchargée de toute responsabilité le 27 octobre. Le Conseil communal a pris contact avec les personnes qui avaient postulé pour le poste de Séverine Dick-Boucard. La personne visée actuellement connaît l'administration et pourrait être opérationnelle de suite. Le cahier des charges et le pourcentage sont encore à définir pour 2021 pour l'une et l'autre.

Jérôme Galli : demande quelles étaient les pressions exactes et les dossiers lourds ? Y a-t-il beaucoup de passage au guichet ?

Sébastien Verbeck : l'accueil au guichet, des téléphones pas toujours cordiaux et des dossiers compliqués... font peut-être penser à prévoir un budget formation pour gérer les conflits par exemple.

Sébastien Verbeck : Il demande s'il y a d'autres questions, ce n'est pas le cas et passe la parole à Eddy.

Eddy Jeanneret : la question du moment est de savoir si la chaudière est défectueuse ? On doit procéder à des travaux d'entretien pour la maintenir. La chaudière s'use plus rapidement que la normale car la gestion de chauffe pour le chauffage à distance n'était pas prévue par la chaudière. La chaudière chauffe mais quand on lui mentionne que c'est chaud et qu'elle est pleine de bois, elle ne s'arrêtera pas, donc elle surchauffe et est en vapeur. Ce dysfonctionnement a cassé la partie cimentée du chauffage et des fuites d'eau proviennent de la partie en acier qui a été percée. La solution pour la maintenir serait d'installer une gestion d'offre et de demande de chaleur afin d'éviter la surchauffe et la mise en vapeur. Plusieurs contacts (RFC, Schmid, Jean-Denis Sauser) ont été pris pour comprendre ce qui peut être fait afin de prolonger la vie de la chaudière, de maîtriser la chaleur et ainsi les coûts et les pertes de chaleur donc des économies.

L'installation d'un nouveau système informatique de gestion de la chaleur pourrait être repris sur la nouvelle chaudière. Si bonne régularisation de cette chaleur, alors la chaudière pourrait encore tenir minimum 10 ans.

Jérôme Galli : Et la pose d'un accumulateur supplémentaire ?

Eddy Jeanneret : Il y en a déjà quatre de mille litres. Selon la maison Schmid, si on peut gérer l'offre et la demande correctement alors pas besoin d'un accumulateur supplémentaire.

Eddy Jeanneret mentionne également qu'il y a beaucoup de plaintes concernant le ramoneur actuel qui est Steudler. Une dénonciation de la convention à fin 2020 a été entreprise cependant le nouveau potentiel ramoneur, Monsieur Struchen qui fait déjà la Brévine, a eu de la pression et ne souhaite plus postuler pour la Chaux-de-Milieu. Eddy Jeanneret s'est heurté à Monsieur Ribaux qui n'a rien voulu savoir car il y a d'autres priorités quand on est en pleine pandémie. Du coup, Steudler finira son mandat selon la convention donc fin 2021.

Un potentiel ramoneur du canton de Vaud, Reichenbach, serait motivé à venir dès la convention échue. La commune peut signer avec qui elle veut, idéalement des neuchâtelois mais si personne de disponible sur le territoire alors c'est ouvert.

Il faudra mentionner dans la nouvelle convention que les propriétaires, s'ils le souhaitent, doivent avoir la possibilité de demander un autre ramoneur que le ramoneur de la commune.

Jérôme Galli : attention l'association cantonale est présidée par Steudler père.

Eddy Jeanneret : la difficulté est de trouver un nouveau ramoneur qui veut bien agir sur le territoire neuchâtelois.

Jérôme Galli : par certains manquements, n'est-il pas possible de casser la convention ? Deux feux de cheminée sur le village et c'est Struchen qui est venu dépanner et non Steudler.

Eddy Jeanneret : la commune n'est pas protégée pour ce genre de litige juridique, donc la commune a pris la décision d'attendre la fin de la convention pour dénoncer le contrat.

Eddy Jeanneret : nos forêts ne vont pas bien du tout dû aux problèmes climatiques, car les arbres sèches. Annuellement, la commune fait 200m3 de bois vendu. Cette année, d'après le garde forestier et JD Sauser, on a perdu 250m3 de bois qui ont séché sur pied, donc une coupe que l'on n'a pas pu prendre de manière adéquate. On ne pourra plus couper du bois frais les prochaines années selon la planification faite par le canton. On va manger l'espace vie de la forêt si on double les coupes. Notre patrimoine forestier est en crise. JD Sauser ne peut pas prendre tout le bois pour la chaufferie car c'est des trop gros volumes de résineux, il faut des mélanges.

David Grange : pas possible de vendre ce bois sec ?

Eddy Jeanneret : il faut essayer de trouver des acheteurs pour le bois dépérissant avant qu'il pourrisse sur pied. Le prix est encore acceptable pour ce genre de bois.

Céline Galli : pas de point à mentionner

Sophie Farine-Brunner : serait-il possible d'avoir un retour de la séance du 8 septembre avec le GRIPOL ?

Céline Galli : la séance du GRIPOL a déterminé dans quel sens nous irions au niveau du collège unique. La convention n'est pas encore établie. Il faut se préparer au collège unique. Un montage financier est à faire ainsi que l'étude de faisabilité (norme, dimensions des classes, nombre moyen d'élève....) doivent être présentés dans l'expectative d'un collège unique. La convention qui devrait être finalisée d'ici le 31 décembre 2020 est clairement dans le but d'aller dans le sens du collège unique.

Céline Galli : présentation d'un projet pour le collège unique d'ici la fin d'année avec un dossier potentiellement ficelé avant la fin de l'année.

Aline Theurillat : est-ce que chaque partie aura donné son accord ? y'aurait-il des signatures irréversibles d'ici la fin de l'année ?

Céline Galli : le projet doit tenir la route avec une décision à laquelle les politiques veulent tendre. La faisabilité du projet doit être étudiée. Si cela coûte trop cher pour la commune, il n'y aura pas de signature. Si le projet est bien ficelé, alors on ira dans le sens du collège unique d'ici la fin de l'année.

Jérôme Galli : sommes-nous dans les Divers ou dans le point 5 ?

Sophie Farine-Brunner : non, nous sommes dans le point 5

Michel Boucard : pas d'information mais un divers

6. Divers

Michel Boucard : Julien Vermot a donné sa démission avec effet immédiat. Le dicastère des travaux public incombe maintenant à Michel Boucard.

David Grange : sur le site de RTN, l'article sur la Chaux-du-Milieu mentionne que le Conseil général se présente uniquement pour l'école. Qui a donné l'interview ?

Eddy Jeanneret : j'ai eu RTN et mes propos n'étaient pas ceux-là ainsi que la mention que le Conseil communal jette l'éponge n'est pas correcte, le Conseil communal ne postule pas pour la suite. Il a été mentionné que les postulants pour le Conseil général étaient tout de même motivés pour l'école mais pas uniquement.

Emilie Känel : Sébastien, beaucoup d'anciens pompiers ont postulé lors de la réincorporation de Richard et pourquoi l'Etat-major de Chaux-de-Fonds a refusé de les reprendre malgré un manque d'effectif dans la Vallée.

Sébastien Verbeck : les personnes qui ont postulé après leur démission ont été refusées. Le refus est d'ordre organisationnel au sein de l'Etat-major. Il semble qu'il n'y a pas de motivation réelle de ces personnes pour revenir. Leur démission en bloc a mis en péril la sécurité de la Vallée et cela n'a pas été bien vécu par l'Etat-major. Une vraie lettre de motivation aurait eu plus d'effet qu'une lettre type d'un avocat signé par tous.

Emilie Känel : il n'y a pas assez de pompiers, alors pourquoi ne pas ravalier sa fierté et engager ceux qui veulent revenir afin de ne plus mettre en péril la Vallée.

Sébastien Verbeck : ces personnes ont démissionné du jour au lendemain donc la réorganisation au sein de l'Etat-major pour pallier ces démissions n'a pas été facile.

Les trois communes avancent ensemble et elles vont rendre attentif l'Etat-major pour trouver un arrangement pour les personnes qui ont postulé.

Eddy Jeanneret : suite à une voiture cassée, il y a eu un constat de sinistre, cependant l'accident n'est pas intervenu lors de la venue du pompier sur une intervention. Cela s'apparente à une faute grave par rapport aux assurances. Suite au licenciement du responsable, Eddy devait reprendre cette place mais il a refusé.

Sébastien Verbeck : le SIS doit faire des choix qui ne sont pas logiques pour nous car nous n'avons pas la vision globale de la situation. Les trois communes feront une suggestion au SIS car en tant que politique, nous n'avons pas l'autorité d'imposer quoi que ce soit sur l'organisation des SPV, même dans notre Vallée.

Jérôme Galli : les démissions ne sont pas venues toute seules et il manque peut-être des informations pour comprendre la globalité mais il serait intéressant de savoir pourquoi tous ces membres ont démissionné. Le peu d'effectif actuel peut poser problème et effectivement envoyer une lettre-type n'est pas le meilleur des choix pour être réintégré.

Sophie Farine-Brunner : pourquoi les PV des derniers Conseil général ne sont pas disponibles ?

Sébastien Verbeck : Le temps de travail de nos administratrices étant critique, le choix a été pris de ne pas passer les PV en priorité par rapport aux dossiers du canton ou autres factures à payer. Toutefois, les PV seront faits et mis à disposition avant la fin de la législature.

David Grange : revient sur le collège unique et mentionne que les futurs membres siègent en partie concernant ces histoires d'école. Oui, c'est une préoccupation et le collège unique est également une préoccupation de plusieurs conseiller généraux actuels. Il faut inclure le Conseil Général dans ces discussions et dans les réflexions afin d'avoir une décision collective même si dans le GRIPOL les conseillers communaux ont force de loi.

Sophie Farine-Brunner : pas uniquement pour contrer les décisions mais pour appuyer et décharger les conseillers communaux concernant les discussions du collège unique.

David Grange clot la séance.

La séance est levée à 21h41


Séverine Dick-Boucard